

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DU 2 MAI 2018 PORTANT EXÉCUTION DU DÉCRET DU 19 OCTOBRE 2017 RELATIF À LA PROTECTION CULTURELLE DU LIVRE

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 19 octobre 2017 relatif à la protection culturelle du livre, article 11 ;
Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2018 portant exécution du décret du 19 octobre 2017 relatif à la protection culturelle du livre ;
Vu l'avis n° 69.451/4 du Conseil d'État, donné le 21 juin 2021 en application de l'article 84, § 1er, alinéa 1er, 2°, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973 ;
Vu le « test genre », réalisé le 2 juillet 2021 en application de l'article 4, alinéa 2, 1°, du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française ;
Vu l'avis n° 5 de la *Chambre de concertation des Écritures et du Livre* de juin 2021 ;
Considérant l'Accord de coopération entre l'État fédéral, la Communauté française et la Communauté flamande relatif à la protection culturelle du livre du 25 juin 2018, l'article 17 ;
Sur proposition de la Ministre de la Culture ;
Après délibération,

ARRÊTE

Article 1^{er}. L'article 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2018 portant exécution du décret du 19 octobre 2017 relatif à la protection culturelle du livre est remplacé par ce qui suit :

« Les deux périodes visées à l'article 11 du décret se déroulent, chaque année, les mardis et mercredis des troisième et vingt-huitième semaines du calendrier.

Le Ministre peut modifier les dates mentionnées à l'alinéa 1^{er}, à condition de conserver une période en janvier et une période en juillet. »

Art. 2. Le Ministre qui a la Culture dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 15 juillet 2021.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,


Pierre-Yves JEHOLET

La Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes,


Bénédicte LINARD

Copie Certifiée conforme


Dirck WINDMULLER
Secrétariat du Gouvernement